



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2023

PV N° 04/2023

Etaient présents :

M. Pierre BARTHET, Simon BOILLOT-COLLETTE, Charley CHOPARD, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

Etait absent excusé :

M. Thomas CAMELOT

Etait absent :

M. Franck MORGANTI

Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 7

Absents : 2

Ayant donné procuration : 0

Secrétaire de séance : Nicolas TIROLE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2023 et signature du Procès-verbal ;
- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Dossier Urbanisme – demande de CU et DP ;
- Dossier Voiries : Travaux rue de la Liberté ;
- Dossier Lotissement Verger de l'Aigle : régularisation ;
- Dossier Forêt : Vente de sapins, adhésion au réseau de communes, certification PEFC, affouage ;
- Dossier Bâtiments communaux - entretien poêles à granules ;
- Dossier Animations : intervention de la gendarmerie à l'école sur la prévention, Fête de la musique ;
- Dossier Finances ;
- Informations diverses : fête des mères, campagne de stérilisation des chats errants, Territoire Doubs Baumois ;
- Dossiers Divers sur table ;
- Délibérations.

La Préfecture a validé la démission de Monsieur Hervé CHEVASSUT par lettre datée du 20 avril 2023. Elle est donc effective à compter de sa notification soit le 24 avril.

Par contre, celle concernant Monsieur Franck MORGANTI n'a toujours pas été validée. Il sera donc considéré comme absent de la présente réunion du conseil municipal.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 28 mars 2023 et signature du Procès-Verbal

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Dossier Urbanisme

Deux déclarations préalables pour des abris de jardin ont été déposées en Mairie et transmises pour étude au service ADS de la CCDB, ainsi qu'une demande de certificat d'urbanisme.

Six demandes préalables pour 4 abris de jardin, une piscine et une ouverture de fenêtres et de toit ont été accordées par le service ADS de la CCDB, de même qu'un certificat d'urbanisme.

3/Dossier Voirie

Travaux pour écoulement des eaux pluviales de la rue de la Liberté.

Après appel d'offre, le marché concernant ces travaux a été attribué à l'entreprise CUENOT de Saint-Juan pour un montant total de 51.735,00 € HT. La date de commencement des travaux est fixée au 26 juin 2023.

Le chantier devra être réalisé dans un délai de 20 jours.

Une subvention d'un montant de 13.500 € est attribuée pour cette réalisation.

Le Département a publié l'arrêté de permission de voirie autorisant les travaux sur la RD 112 le 2 mai 2023.

Plan de délimitation de voirie rue du Bois du Roi

Suite à la demande d'alignement individuel de la voie communale rue du Bois du Roi au droit de la parcelle ZC 94, un procès-verbal de délimitation a été établi par le Cabinet COQUARD entre Madame CUINET Bernadette et la Commune de OSSE, ainsi qu'un document d'arpentage.

4/Autorisation de défrichement - Lotissement Verger de l'Aigle

Deux arrêtés pris par l'ONF ont été réceptionnés en mairie le 21 avril 2023, l'un portant application au régime forestier des parcelles ZA 26, ZA 27 et ZA 43, l'autre concernant les parcelles constitutrices du lotissement Verger de l'Aigle qui ont été distraites du régime forestier.

Ces documents ont permis à la Direction Départementales des Territoires de prendre un arrêté autorisant le défrichement de 0,1485 ha sur la commune de OSSE en vue de la création de deux terrains à bâtir.

Ces arrêtés ont fait l'objet d'une publication au tableau d'affichage de la Mairie.

5/Dossier Forêt

Le Maire informe les membres du conseil que les sapins de la parcelle 4 représentant environ 33 m³ ont été vendus à la scierie CALVI pour un montant de 1.263 € HT.

Adhésion 2023 au Réseau des Communes Forestières :

La commune adhère au réseau via l'association des communes forestières du Doubs.

En cas de renouvellement, l'appel à cotisation est individualisé pour chaque commune. Son calcul repose sur la recette moyenne de ventes de bois sur 3 ans.

Renouvellement de la certification PEFC

La commune est également engagée dans la certification PEFC pour une durée de 5 ans qui arrive à échéance le 31 décembre 2023.

La contribution financière pour 5 ans repose sur une contribution à l'hectare de 0,65 € et une contribution forfaitaire de 20 €.

Les membres du Conseil sont favorables à la poursuite de ces adhésions.

6/Dossier Bâtiments

Appartement F3 rue de l'Ecole

La rénovation de ce logement est en cours.

Les membres du conseil limitent les travaux entrepris à ceux qui ont été validés après devis de l'entreprise NEVEU. Il n'y aura pas de dépenses supplémentaires à prévoir.

D'autre part, les membres du conseil sont favorables à une augmentation de loyer dans la limite des dispositions réglementaires, compte tenu des travaux réalisés.

Toiture de l'Eglise

L'entreprise RICHARD a confirmé son intervention pour réaliser les travaux à partir de la 2^{ème} quinzaine de juin.

Entretien poêles à granules

Une mise en concurrence est lancée pour l'entretien des fourneaux à compter de 2024.

Travaux de démolition de l'ancienne ferme CHAPUIS

L'entreprise PUSARD confirme son intervention semaines 22 et 23.

7/Dossier Animations

Baume au Cœur : Journées prévues les 26,27 et 28 mai.

La randonnée qui sert de fil rouge à cette manifestation ira à la rencontre de nouveaux villages du Doubs Baumois avec notamment un repas le vendredi soir à Pouligney - Lusans. Les bus pour les villages départs de la randonnée partiront du parking de l'ancien Lidl à Baume-les-Dames (Place Chamars)

Voir les informations sur le site www.doubsbaumois.org

Fête de la Musique

Elle aura lieu le samedi 17 juin à OSSE dans l'atelier communal.

Une réunion préparatoire ouverte à tous, aura lieu mercredi 31 mai à 20 heures à l'atelier communal.

Opération Nettoyage de la nature

Vendredi 23 septembre 2023 à partir de 14 heures.

Pensez à réserver cette journée.

Fleurissement du village

La plantation des fleurs est intervenue le lundi 22 mai. Un grand merci aux personnes présentes qui ont participé à cette opération.

Fête des mères :

La distribution d'une rose pour chaque mère de famille aura lieu le vendredi 2 juin à partir de 18 heures.

8/Dossier finances

DGF 2023

La dotation de l'Etat aux collectivités locales progresse cette année de 1.630 € pour atteindre 37.513 €.

Indemnités d'adjoints démissionnaires

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, lorsqu'un adjoint entend se démettre de ses fonctions, sa démission n'entre en vigueur qu'à compter du jour de la notification de l'acceptation par le Préfet.

Une partie de l'indemnité mensuelle versée pour le mois d'avril a été versée en trop. Toutefois, en raison de la modicité de la somme d'ue, les membres du conseil sont favorables à l'abandon de toute récupération.

9/ Autres dossiers sur table

Travaux sur poste de relevage :

Le remplacement des supports des barres de guidage du panier dégrilleur doit être envisagé.

Compte tenu du transfert de compétence à compter du 1^{er} janvier 2023, c'est à la CCDB, service assainissement d'intervenir.

Achat désherbant

Une commande de produits de désherbage conformes à la réglementation a été faite. Les employés communaux possèdent la certification pour réaliser cette opération.

10/Dossier Informations :

Opération Brioches

La collecte de l'opération brioches 2023 a rapporté la somme de 827 € sur la commune de OSSE.

Les dons récoltés financeront, par exemple pour 2023, pour les personnes handicapées intellectuelles et leurs familles, des activités, formations et équipements adaptés comme : séances de sport, musique, théâtre, danse...., une sortie culturelle pour tous les travailleurs ESAT, des formations au code de

la route et aux premiers secours, des temps festifs et culturels : repas, soirées, sorties et conférences. Toutes ces activités favoriseront leur lien social et leur autonomie.

MERCI POUR VOTRE DON ET VOTRE GESTE SOLIDAIRE.

Pour rejoindre le groupe de bénévoles de OSSE, vous pouvez vous adresser en mairie ou à Christiane MONNIN (03.81.55.22.92)

Stérilisation des Chats errants

La 2^{ème} campagne de stérilisation a débuté.

Après appel d'offre, c'est le cabinet de vétérinaires de la Clinique du Val de Valdahon qui a été retenu en raison des tarifs pratiqués les plus avantageux:

(Coût pour un chat après subvention de la Fondation 30 millions d'amis : 6,68 €, pour une chatte: 28,02 €).

Contrôle des extincteurs

La société CHUBB a procédé à l'identification et au contrôle des extincteurs de la commune, et a dressé un état des lieux de ceux de la mairie et de l'école.

Deux factures détaillées ont été envoyées, l'une à la mairie, l'autre à la CCDB. Coût pour la commune : 125,17 € TTC pour 8 extincteurs.

Une demande pour construire un ouvrage de franchissement du ruisseau en limite des communes de OSSE et CHAMPLIVE a été formulée en Mairie.

Après renseignements demandés au service ADS de la CCDB, il apparaît qu'une demande doit être déposée auprès de la DDT.

Une réunion sera proposée avec les Associations et les Chasseurs pour la réalisation de ce dossier.

Agence de l'eau

La note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau est parue.

Elle est consultable sur le site internet www.eaurmc.fr, rubrique « vous êtes//Collectivités ».

Zone de distribution SIEHL : en 2022, l'eau distribuée est de bonne qualité (voir informations au panneau d'affichage)

Projet d'extension de la zone Natura 2000.

La commune de OSSE est concernée par le projet d'extension en moyenne vallée.

(Voir informations au panneau d'affichage).

Achat de pistolet à peinture

Les membres du Conseil valident l'achat d'un pistolet à peinture pour réaliser les peintures routières.

Cout : 1.599 € HT.

Centre régional de cybersécurité

(voir document annexé)

Rappel sur la réglementation des bruits
(voir document annexé)

11/ Délibérations

8 délibérations ont été débattues par le Conseil Municipal.
Deux ont fait l'objet d'un report.
Les 6 autres ont été adoptées à l'unanimité.

2023-34 – marché réseau d'eaux pluviales
2023-37 – pouvoir de représentation
2023-38 – admission en non valeur
2023-39 – non remboursement de caution
2023-40 – résiliation bail à ferme
2023-41 – abandon de créance

Ces délibérations sont affichées dans leur intégralité sur les panneaux de la mairie et seront jointes au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

Le Secrétaire,

Le Maire,

Nicolas TIROLE

Charles PIQUARD

